

## CONFIDENCES D'UN TRAITRE

Lettres de dénonciation adressées à l'intendant du LANGUEDOC

Voici une pièce de papier remise à jour, tirée à l'époque de l'ancienne intendance du LANGUEDOC, par Mr j-p HUGUES.

Elle ne porte pas de date, mais elle est évidemment antérieure à l'arrestation de **François BENEZET**, le 30 janvier 1752, au VIGAN, à l'Hôtel du CHEVAL VERT, et à son martyre ;

### Notes exactes concernant les ministres du désert leurs femmes et leurs pères

à ANDUZE : La veuve de BASTIDE ,qui loge : « rue qui va de la place aux religieuses,proche la croix blanche »,c'est la femme de **BOYER** ,ministre ,âgée d'environ 50 ans « ;toutefois,elle a une fille,il faut prendre garde qu'on ne prenne pas l'une pour l'autre ».

à ANDUZE : le sieur **CHABRAND** boulanger, vis-à-vis le château, père d'un proposant nommé **CHABRAND**, ou autrement **La chapelle**.

à ANDUZE :le sieur **LAFONT**,menuisier,père d'un proposant nommé **LAFONT**.

à ANDUZE :le sieur **LAUJOLET** ,jardinier-fleuriste,grand-père d'un proposant nommé **PUGET** .il lui tient de père,et,est son tuteur,ses pères et mères étant morts.

à ANDUZE :le sieur **TEISSIER la LEBRE** père d'un ministre de ce nom.

à ALAIS : le sieur **REGNIER** ,père du prédicant nommé **FRANCOIS**.

à SAINT SEBASTIEN (situé a une demi lieue d'ALAIS).  
BASTIDE, père du ministre **LA PLACETTE**.

à MANDAGRUL (proche de SAINT PAUL) : **GIBERT**,père de **VERNET**,ministre.

à SAINT JEAN DE GARDONNENQUE :la fille aînée **d'Isaac BOUDON**,proche de la caserne,épouse de **la VERNEDE**,autrement cité aussi GARL,ministre.

à MIALET(demi lieue de SAINT JEAN )la veuve de **SOULIER**,tisserand,mère d'un prédicant  
Nommé **PERRIER**.

Entre MIALET et LUZIES : la maison seule sur la gauche en allant de MAILET à LUZIES, est celle de **PORTAU**, père du prédicant **LA COSTE**,qui prêche en PROVENCE .il est actuellement dans sa maison .on pourrait aisément l'attraper.

Aux PLANTIERS : (trois lieues par-dessus SAINT JEAN), CAVALIER, père du ministre **LA TOUR**.

à NIMES : La sœur de Mr **ALEZON**, proche de l'hôtel de ville de NIMES,quartier de la couronne,situé hors de la ville, femme de **PAUL**,ministre .son père que l'on nomme **RABAUD**,reste a BEDARIEUX .il est nécessaire qu'on l'arrête aussi ,parce que le ministre est « très à craindre »,et il est essentiel de le faire décamper...

à NIMES :mademoiselle **FABROL**,fille de la veuve de ce nom,habite rue des marchands,épouse de **VENEZOBRE**,ministre.

à NIMES :La fille de MR **POURRAS**,marchand sur l'arc de SAINT LAURENT,épouse de **LAFONT**,ministre en PROVENCE.

à NERS(entre NIMES et ANDUZE) :la fille de **MOUNIER**,femme de **LA COSTE**,ministre.

à MASSILARGUES :madame **DE SENSENS**,veuve de **FLECHIER**,ministre.

à AIGUEVIVES :Mr **MARRAZEL** ,père de **Paul MARAZEL**,ministre.

à GANGES :La veuve de **VIALAT**,femme de **POMORET**,sa mère que l'on nomme la veuve de GAL,reste à SAINT ANDRE. « le ministre est très a craindre ».

à SAINTE ANDRE :Mr **de MEJEANELLE**,à sa campagne à une demi lieue de SAINT ANDRE,  
Gentilhomme, père du prédicant nommé **DU CAMBON**.

à GENOLHAC :mademoiselle **de LAURENT** ,veuve ,femme de **jean ROUX** ,ministre.

à BARRE :mademoiselle **VALADE**,femme du prédicant nommé **FIGUIERES**.

à LUNEL :proche de la croix de fer,le sieur **REDONNEL**,marchand de fer,père de **JOSEPH** ,  
Ministre, affecté à MONTPELLIER .

à LUNEL :**ENCONTRE** ,père du prédicant du même nom.

Au mas de MENTE : **TEISSIER**, métayer du mas de MENTE, situé a une lieue de SEDIGNAN,  
et père du prédicant **TEISSIER**.

à VERNOSSOME :le sieur **FAYET**,père du prédicant **FAYET**.

Au grand GALLARGUES : monsieur de FER, capitaine des gardes cotes, père de **MONTANY**,  
ministre.

à SAINTE HIPPOLYTE :la veuve **BESSON**,mère du prédicant **LA VALETTE**,  
« Beaucoup fanatique ».

à VALLEROGUE :La veuve **MARTIN**,mère de **MARTINET**,ministre arrivé depuis peu en  
LANGUEDOC.

Aux LUNES (paroisse de SAINT MARTIN): la veuve **GIBERT**, mère de **GIBERT**, ministre.

Au MAS di COMBE (paroisse de SAINT MICHEL, haute cevennes) : **VAUDRAN**, frères des  
sieurs **GABRIAC**, ministres ;

à SAINTE HIPPOLYTE :le sieur **DARGUES** ,qui est à une portée de fusil de la ville ,sur le  
chemin qui va a LASALLE,père du prédicant, nommé **LA SAGNE**.

à SAINTE GENIES :Mr **GUIZOT**,marchand,père du prédicant du même nom.

à AIGUEVIVES :mademoiselle **MONTMEIRAN**, femme de **CLEMENT**, ministre.

à SOMMIERES :le sieur **FRAYSINES**, père du prédicant du même nom.

à PEIRESEGUADES :en un endroit proche de la CAUNE, le sieur **BOSC**, chirurgien, père d'un prédicant nommé **LA FOREST**, qui est à LAUSANNE ,pour y être nommé ministre et revenir en France.

à SAINT HILAIRE DE BLAMAS (sur le chemin d'UZES, à NIMES):

Mr **TEISSIER**, bourgeois, père d'un prédicant nommé **\*LA FAGE**, qui est dans le pays étranger, pour le même sujet.

\*(**Etienne TEISSIER**, dit **LA FAGE**, pasteur, pendu à MONTPELLIER le 17 août 1754.)

à VALLEROGUE :le sieur **JOURNET**, père du prédicant qui se fait appelé **PUECH**, qui est aussi dans le pays étranger pour le même sujet.

à PEIREMALE :le sieur **DUGAS de PEYREMALE**, père d'un prédicant de ce nom qui est dans le pays étranger pour le même sujet.

à MANOUBLET :le sieur **REUSSET**, père de **DURAND**, reçu ministre depuis peu de temps.

à CONGEGNE :à une demi lieue, de SOMMIERES, **VINCENT**, négociant en bétail, père d'un prédicant du même nom.

à LA SALLE :le sieur **VALAT**, père du prédicant du même nom.

à CROS :mademoiselle **DE LA PIERRE**, femme d'un prédicant de ce nom.

à MASSILLARGUES :La veuve de **RODIER**, fille de Mr **PLANCHE**, Femme de **BENEZET** Prédicant et apostat, « il a même était ecclésiastique ».

à VALLEROGUE :le sieur **CAMPREDON**, père du prédicant du même nom.

à MARSEILLE :le sieur **BOIDEL**, fils d'un ministre SUISSE, de ce nom reste chez

Mr BATINI, consul de SUEDE, en qualité de précepteur et fait d'autres fonctions en ville.

Il pourrait cependant avoir décampé, parce que depuis trois mois je n'en ai pas eu de nouvelles, c'est ce qui est aisé à voir.

à ANDUZE :Maître VALENTIN, vend des livres de la « secte »

(Tous les papiers de la secte sont chez un de mes parents à ANDUZE, mais je voudrai être assuré de sa grâce, avant de le découvrir.)

Comme la prise des gens qui sont sur cette liste nommés est extrêmement, utile au bien de l'état, et de la religion, on n'y saurait porter trop de précaution ; en conséquence, il serait bon qu'il y eut un jour fixé pour cela, afin que le malheur des uns ne donnât pas le temps aux autres de se précautionner.

Il faut ensuite donner des ordres très pressants aux officiers, chargés de l'exécution, de s'acquitter de leur devoir, afin qu'ils prennent bien leurs dimensions ; que ceux qui douteront d'une heureuse

réussite, ou pour ne pas savoir la maison des personnes, qu'ils devront prendre, ou autrement ne s'adressent qu'au curé de l'endroit, en lui ordonnant même le secret de la part du ROI !

Il faut encore noter, que le moindre préparatif marqué des troupes suffit pour faire décamper, toutes les personnes qui sont dans le cas.

Il y a des espions qui observent jusqu'au signes, ainsi, on ne saurait user de trop de finesse.

Supposé comme il pourrait bien se faire, qu'on attrapât quelque ministre couché avec sa femme, il faut que l'officier ne soit pas si téméraire, que de se mettre en chemin tout de suite, sa troupe serait écharpée, et le ministre enlevé mais il doit les mettre dans les prisons, de la ville ou du château, avec une bonne garde, et dépêcher tout de suite un express à monsieur l'intendant, qui ordonnera ce qu'il jugera à propos, et que l'on ne laisse pas cependant, s'échapper la femme pour plus de sûreté. il faut encore que tout ce fasse de nuit, avec ses précautions, on n'en manquera pas beaucoup.

NDL : le nom des villages est orthographié comme dans le texte.

*Fait à PERNES le 27fevrier 2003*



ACGC